

## Informations

**Tous les enfants qui fréquenteront le restaurant scolaire dans l'année doivent *obligatoirement* être inscrit avant la rentrée.**

**Le jour de l'inscription veuillez-vous munir du règlement (chèque ou espèce) équivalent au paiement du mois de septembre 2022**

Repas réguliers si votre enfant mange au restaurant 3 ou 4 fois/semaine : 80 €

Repas occasionnels votre enfant mange au restaurant 1 ou 2 fois/semaine : 40 €

Si vous ne pouvez pas être présent aux horaires de permanence, merci de déposer une enveloppe avec la fiche d'inscription remplie et un chèque dans la boîte aux lettres du restaurant scolaire 1001 REPAS située à droite devant le portail principal du restaurant.

*Dans l'attente de retrouver vos enfants à la rentrée, toute l'équipe de 1001 Repas vous souhaite de bonnes vacances.*



## INSCRIPTION 2022-2023

### RESTAURANT SCOLAIRE DE LENTILLY

**La société 1001 repas vous informe que des permanences d'inscription auront lieu :**

**Le Mercredi 6 juillet 2022 de 7h à 14h**

**Le Lundi 29 août 2022 de 14h à 20h**

**Le Mardi 30 août 2022 de 7h à 15h**

**L'occasion de rencontrer la cheffe et de découvrir le restaurant scolaire !**

# REGLEMENT INTERIEUR POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

## Présentation de 1001 repas

Le restaurant scolaire est géré par la société **1001 Repas**. Entreprise familiale indépendante basée à Écully, l'entreprise œuvre chaque jour pour permettre aux équipes de ses restaurants de proposer une restauration ayant du sens et du goût. L'équipe du restaurant scolaire de Lentilly réalise quotidiennement les repas sur place s'appuyant sur des experts en hygiène, sécurité, diététique, achat, Zéro Gaspil'.

Site internet – <http://www.1001repas.com>

Votre contact est : Eva MAURICE, Cheffe gérante du restaurant, joignable au :

☎ : 07 60 00 94 48 Email : [restoscolentillycasse@1001repas.fr](mailto:restoscolentillycasse@1001repas.fr)

## Modalités d'inscription

**Chaque année vous devez obligatoirement faire un dossier d'inscription.**

Le dossier d'inscription est disponible :

- Au bureau du restaurant scolaire,
- A l'accueil de la mairie,
- En ligne sur le site de la mairie

Les dossiers complétés sont déposés à partir du 6 JUILLET 2022 au bureau du restaurant scolaire ou boîte aux lettres 1001 REPAS, accompagnés du règlement. Possibilité d'une inscription ponctuelle, au jour le jour, par un mot dans **le cahier de liaison**.

## Annulation

Les annulations sont possibles au plus tard jusqu'à 8h30 le matin même via le **cahier de liaison**.

## Tarifs

**4.00€ TTC pour les enfants de l'école maternelle**

**4.20€ TTC pour les enfants de l'école élémentaire**

## Paiement

L'enfant est inscrit au restaurant scolaire pour une année. Il vous est attribué un compte client sur lequel sont enregistrés tous les repas pris à la cantine par votre enfant.

**Nous vous rappelons que le compte de votre enfant est en avance repas et qu'il doit être impérativement crédité tout au long de l'année Nous vous envoyons en fin de mois une position de compte pour vous assurer un suivi et que vous puissiez effectuer un rechargement suffisant pour le mois à venir.**

Ces opérations s'effectuent sur le site internet de la Mairie de Lentilly.

Rubrique :

**Jeunesse > Scolarité périscolaire > Restauration scolaire > paiement en ligne**

Ou régler **par chèque** (à l'ordre de 1001 Repas) déposé dans la **boîte aux lettres du restaurant**. En précisant sur l'enveloppe :

Nom, prénom de l'élève, sa classe et le nom de son enseignant.

**Attention afin d'éviter toute perte les chèques ne doivent pas transiter par les cahiers de liaison.**

## Allergies

Les régimes médicaux (diabétiques par exemple), allergies ou intolérances alimentaires doivent être signalée auprès de la cheffe de cuisine qui vous remettra une fiche de renseignements propre à 1001 REPAS, à retourner au service diététique de 1001 REPAS.

Vous pouvez consulter les menus et les allergènes sur le site de la Mairie de Lentilly.

<https://www.mairie-lentilly.fr/jeunesse/scolarite-periscolaire-restauration/>

*Ces menus sont donnés à titre indicatif, nous nous réservons la possibilité de faire des modifications en fonction des approvisionnements.*

**Si le régime allergique, ou l'intolérance ne sont pas déclarés, 1001 Repas ne pourra pas être tenue pour responsable en cas d'incident.**